

TEILLAY-SAINT-BENOIST

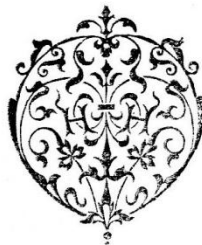
(LOIRET)

PAR

M. L'ABBÉ BERNOIS

CURÉ D'AUTRUY (Loiret)

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS



ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, rue Jeanne-d'Arc, 17

—
1888

Ce livre a été retranscrit numériquement par J-C Chanteau en mai 2016 en partant d'une copie papier en sa possession et aidé par une retranscription OCR disponible à cette adresse :

https://archive.org/stream/annalesdelasoci05unkngoog/annalesdelasoci05unkngoog_djvu.txt

Une version scannée du livre est également disponible à cette adresse :

<https://archive.org/stream/annalesdelasoci05unkngoog> (page 1 à 25)



TEILLAY-SAINT-BENOIST

(LOIRET)



EILLAY-SAINT-BENOIST est actuellement une petite commune de 180 habitants, du canton d'Outarville et de l'arrondissement de Pithiviers, située à 14 kilomètres de cette dernière ville, à peu de distance de la route d'Etampes à Orléans. Son territoire, compose de 595 hectares de terrain tertiaire moyen, est très fertile et produit des céréales et du vin. Les Celtes et les Gallo-Romains y ont laissé des traces de leur séjour.

On a découvert dans le sol des haches en silex, des substructions antiques, des fragments de poteries, des médailles et des pièces de monnaies.

Ce village dépendait, au XVIII^e siècle, du diocèse, de la généralité et de l'élection d'Orléans, de l'archidiaconé de Pithiviers, du doyenné de Bazoches-les-Gallerandes, du grenier à sel et du bureau de poste de Neuville-aux-Bois. La cure possédait un assez beau revenu dû à la libéralité des seigneurs et des habitants du pays; elle était réservée à la présentation de l'abbé de Saint-Benoît, et à la nomination de l'évêque d'Orléans. Les principaux hameaux de

Teillay sont : la Brière, la Coudraie, le Chêne et Mauregard¹.

Son nom a souffert quelques altérations sous la plume des religieux de Fleury. Il apparaît pour la première fois en 1146, et on trouve dans les chartes latines : *Tiliacum*, *Tilleium*, *Tilletum*². Le surnom de Saint-Benoît qu'on lui a ajouté nous rappelle le souvenir des moines bénédictins, en possession desquels une partie de ce fief est restée jusqu'à la Révolution française. En étaient-ils déjà les seigneurs aux VIII^e et IX^e siècles, comme on pourrait le prétendre ? Était-ce une des vingt mairies que l'abbé Odon énumère dans sa charte de 840 appartenant au célèbre monastère ? Nous ne le croyons pas. Nous supposons plutôt que ce domaine a été abandonné par les premiers seigneurs à l'abbaye de Fleury.

C'était un fief mouvant de la châellenie de Pithiviers, et un arrière fief de l'évêché d'Orléans.

Voici ce qu'en dit le chanoine Hubert dans ses manuscrits :

Avant que le chastiau de Pluviers fut du domaine temporel de l'évesché d'Orléans, c'estait une des baronnies mouvantes et plain fief de l'évesché, ainsi que Sully, Meung et Yèvre-le-Chastel. Le fief de Thillay-Saint-Benoit en relevait en arrière-fief ; d'où vient que cette terre est chargée du cierge de Sainte-Croix qui est une redevance féodale à la décharge du seigneur de Pluviers, depuis que le chastiau a esté uni et incorporé au domaine de l'évesché³.

1. L'abbé Patron, *Recherches sur l'Orléanais*, t. II, p. 325.

2. Hubert, t. II, p. 163, *Cart. cœnob. Floriacensis*, Arch. départementales du Loiret, p. 34. — On écrit indistinctement Tillay, Thillay, comme on prononce. Ce n'est que depuis 1793 qu'on écrit *Teillay*.

3. Hubert, t. II, p.163. Bibl. d'Orléans, mss.

Aussi les barons feudataires d'Achères et de Rougemont¹ étaient-ils tenus d'offrir une gouttière de cire à la cathédrale d'Orléans, la veille de l'Invention de la Sainte-Croix et de porter sur leurs épaules l'évêque à son entrée dans la ville épiscopale. Depuis ce temps, ils ont été les seigneurs suzerains de Teillay.

Son origine avant d'être monacale a été féodale².

Le premier et le plus ancien seigneur, dont l'histoire fasse mention, se nomme Hilduin. Il vivait en 1028. Après lui, la mouvance tombe dans la famille de Pluviers.

1° -- Famille de Broyes.

Tescelin commence la vraie souche des seigneurs d'Achères et de Teillay. Il était fils de Geoffroy de Vroyes et petit-fils de Regnard de Broyes, premier comte d'Orléans et d'Aloyse de Chartres. On l'a surnommé l'Heureux. Il est fait mention de lui dans le cartulaire de Cluny (années 1080 et 1113), et d'après une charte de Fleury-sur-Loire datée de 1071, il intervint dans une donation accordée aux moines de Saint-Benoît. De son mariage contracté avec la noble Hélisende ou Milesinde il eut deux fils, Hugues et Albert qui lui succédèrent dans ses propriétés.

C'était en 1071 . Deux ans après avoir été mis à la

1. *Aschères*, commune du canton d'Outarville ; de 1 326 habitants, siège d'une châtellenie très importante. — *Rougemont*, hameau de cette commune.

2. Symphorien Guyon, *Histoire de la ville d'Orléans*, t. II, p. 335; Polluche, mss., t. II; l'abbé Patron, t. II, p. 299; Hubert, t. II, *Châtellenie d'Aschères*. — Consulter sur la question des redevances Symph. Guyon, t. II, pp. 45, 46 et 69.

tête de l'abbaye, Guillaume recevait dans sa maison la visite d'un jeune homme d'une illustre origine. Détaché du monde, résolu à vivre à l'avenir d'une vie plus parfaite, ce jeune seigneur voulut avec la permission de la divine Providence, pour le salut de son âme et de celle de ses parents, donner à Saint-Benoît une portion de son héritage. Il s'appelait Hugues de Pithiviers. *Hugo Petverensis castris miles*. L'héritage qu'il offrait au couvent, situé près d'un château-fort de la Beauce, comprenait Main-ferme, Beaudrevilliers et Saint-Martin-le-Seul. La donation, approuvée par sa mère, son frère, ses enfants, fut signée de Philippe 1^{er}, scellée du sceau royal et datée de Fleury même (1071)¹.

A cette époque, sans aucun doute, les moines de Saint-Benoît prennent possession dans notre pays, et jugent de donner à leur dépendance le nom de leur pieux fondateur. Ils établissent dans cette mairie ou dans ce prieuré de Teillay un prévôt laïc à qui l'administration temporelle fut toujours confiée. Il avait la charge de percevoir les rentes et censives qu'il remettait dans la huitaine aux officiers claustraux. Il percevait encore à ses risques et périls les revenus de l'abbaye en lui faisant une rente annuelle.

Les principaux maires connus furent : Aimery de Boisseaux, Mathieu de la Braze, Jean d'Ursin, Philippe de Mareau. Le maire avait, au nom de l'abbé et conjointement avec le seigneur, droit de haute, moyenne et basse justice.

1. *Ann. ord. S. Bened.*, t. V, p. 40. — Cf. L'abbé Rocher, *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 231, s.q.

Albert de Pluviers, surnommé "*ecclesiae Aurelianensis casatus*"¹, vivait en 1080. D'une dame nommée Béline il eut plusieurs enfants, entre autres Léon qui fut seigneur de Teillay et qui mourut en 1130².

Après lui vint Albert II^e du nom, père de Tescelin II. Une donation faite en 1150 au prieuré d'Yèvre, d'une dîme située à Bonlieu, nous rappelle son nom.

Tescelin est mentionné dans une charte de l'Hôtel-Dieu d'Orléans en faveur de Coulu et de Mamonville³, et dans le cartulaire de la Cour-Dieu⁴. Il mourut avant son père et laissa pour enfants : Aubert, seigneur d'Aschères et de Teillay-Saint-Benoît, Herbert; Bernard, dont on fait mémoire au martyrologe de la Cour-Dieu (24 octobre); Guillaume, et Hélène, qui épousa Henri, maître des forêts royales.

Aubert ou Albert III, "*Aubertus rex de Acheriis*", donna son nom à la terre qu'il possédait et fut père de Guillaume⁵, de Marguerite et d'Isabelle.

Afin d'éviter toute difficulté pour l'avenir, le pape Alexandre III confirma en 1146 à l'abbé Macaire le droit qu'il avait sur différentes églises, comprises dans la circonscription épiscopale d'Orléans.

1. Hubert, *mss.*, t. II, *op. cit.*; - Polluche, *mss.*, Bibl. d'Orléans.

2. *Ibid.*, *op. cit.*

3. *Coulu et Mamonville*, fermes de la commune d'Oison.

4. Ancienne abbaye dépendant de Citeaux, située dans la forêt d'Orléans, paroisse d'Ingrannes. Cf. Jarry, *Histoire de la Cour-Dieu*.

5. D'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, t. IV et V. Cf. manuscrit de l'abbé Dubois, t. IV, mém. 47, p. 85. — Recherches historiques sur l'ancien chapitre de l'Église d'Orléans, par Mlle Foulques de Villaret, pp. 42, 73, 169. — Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers, par J. Devaux, dans *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, t. IV, p. 127.

L'église de Teillay fut comprise dans cette circonscription. Adrien IV et Alexandre III renouvelèrent de nouveau ce privilège, l'un en 1157, l'autre en 1163¹. Manassès de Garlande, qui établit en 1179 les paroisses de son diocèse, en assura le patronage à l'abbé Arraud.

Guillaume, décédé sans postérité, laissa pour héritiers de ses biens ses deux sœurs, Marguerite et Isabelle. L'une fut dame d'Aschères et la seconde de Rougemont. Ici commence la séparation de la baronnie, et on donne à ce partage les dates de 1210 à 1218².

2° — *Famille de Nemours*³.

Marguerite de Pluviers épousa Philippe II de Nemours, fils de Gautier II de Nemours. Il était grand chambellan en 1226 et maréchal en 1248, et s'enrôla avec plusieurs gentilshommes de sa famille pour suivre saint Louis en Terre-Sainte. Pendant ce temps, l'abbé de Saint-Barthélemy, qui n'avait qu'une seule vue, l'agrandissement et la prospérité de son monastère, reçut de Mathieu de la Braze les dîmes que Philippe Berruyer, évêque d'Orléans, confirma par une lettre datée de 1230, dont voici la teneur :

Philippe, par la grâce de Dieu évêque d'Orléans, à tous ceux

1. Dom Chazal, *Hist. coen. flori.*, t. I, preuves; — Bulla Beneficiorum. - *Cart. cœn. flori.*, Arch. dép. du Loiret, p. 34; — Cf. l'abbé Rocher, *op. cit.*, pp. 296 et 299.

2. Hubert, *op. cit.*, Bibl. d'Orléans.

3. Moréry, *Dict. des généal.* (éd. 1712), t. V, 937, et Anselme, t. VIII.

qui ces présentes lettres verront, salut dans le Seigneur. Nous faisons savoir que Mathieu de la Braze a reconnu en notre présence s'engager à donner pour dix livres parisis au religieux abbé de Saint-Benoit de Fleury la moitié de la dîme qu'il prétendait avoir à Tillay. Cette dîme que Mathieu et les héritiers paieront au dit abbé, nous la ratifions dans la paix et le calme.

En outre, Aymeri de Boisseaux du fief duquel la prétendue dîme était en mouvance a bien voulu approuver cette obligation. Et afin que cette lettre serve à tous de témoignage permanent et irrévocable, nous avons voulu la sceller de notre autorité (septembre 1230)¹.

Déjà, ils avaient approuvé tous les deux une donation faite par Guy de Nemours, seigneur de Méréville, comme nous l'indique une charte de 1218, que nous avons essayé de traduire :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Gauthier, seigneur de Nemours, et Marguerite son épouse, salut dans le Seigneur. Savoir faisons que nous approuvons et agréons l'offrande que Guy de Méréville et Elisabeth, son épouse, ont faite à l'abbé et au couvent de Saint- Benoit de Fleury du vivier que le dit Guy tient en fief dans le lieu de Tillay, ainsi que deux maisons situées à Bougy. Comme témoignage de ce contrat, nous avons voulu confirmer cette page de notre sceau. En l'année 1218, au mois de juillet².

Marguerite eut les enfants qui furent³ :

Gauthier, qui suit ; Philippe, chevalier qui mourut en 1260; Jean, seigneur de Guercheville, chanoine de Noyon et de Saint-Maurice de Tours; Aubert, chanoine de Paris; Guillaume et Blanche de Bury.

1. *Cart. coen. floriac.*, p. 17. Arch. départementales du Loiret.

2. *Cart. coen. Floriac.*, Arch. départementales du Loiret.

3. Moréry, édit. 1212. Tom. V, p. 936.

Gauthier, seigneur d'Aschères et de Teillay, épousa en premières noces Alix de Vierzon, fille d'Hervé¹, en deuxième noces Clémence de Dreux, fille de Robert de Dreux et de Clémence de Châteaudun, qui lui donna trois filles, toutes trois dames d'Aschères : Blanche alliée à Guillaume de Précigny, Isabelle à Hervé de Varcennes, et Mahault à Pierre de Précigny, frère de Guillaume. Il mourut en 1288 et fut inhumé dans l'abbaye de la Joie, près de Nemours, dont il était le fondateur².

En 1301, ses enfants vendirent la seigneurie d'Aschères à Hugues de Bouville, seigneur de Milly, Farcheville, La Chapelle-la-Reine, Centimaisons et Varennes³.

3° — *Familles de Bouville, de Mornay, de Cugnac.*

Hugues II de Bouville, fils de Hugues I^{er}, fut tué en 1304 à la bataille de Mons-en-Puelle. Il laissa de Marie de Chambly, son épouse, Guillaume, qualifié seigneur de Teillay, Hugues et Jean, aussi nommés seigneurs du même lieu⁴.

Comme on contestait les privilèges des Bénédictins ou que les maires ne remplissaient pas leurs fonctions avec assez d'exactitude, l'abbé Guillaume III racheta le prieuré avec tous ses droits et revenus d'un sieur Philippe, bourgeois de Mareau.

1. *Histoire de Vierzon*, par M, de Toulgoët-Treannat, 133, s.q.

2. Dom Morin, *Hist. du Gastinois*, pp. 318 et 322.

3. Les armes de la famille de Nemours : *Trois jumelles d'argent*.

4. Hubert, *mss.*, *op. cit.*; — Tarbé, *Alman. de Sens*, année 1789, p. 41, s.q.

Voici la lettre qui nous donne connaissance de ce contrat :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Guillaume, abbé du monastère de Fleury-sur-Loire, salut dans le Seigneur. Que tous sachent que nous possédons de Philippe de Mareau, bourgeois du dit lieu, toute la mairie de Tillay avec ses dépendances et revenus dans les mêmes conditions que Jean d'Ursin autrefois maire de Tillay avait coutume de posséder. Laquelle mairie le dit Philippe de Mareau s'engage à nous livrer avec une maison, un bois, un vivier, une vigne, situés derrière la maison. Année de l'Incarnation 1316¹.

Le prieuré était placé près de l'église, vu la connaissance que nous avons des lieux, le bois était le bosquet de la grande métairie ou de la Coudraie, et le vivier était le Marchais-Creux ou Marchais-Robin.

Charles de Bouville, fils de Guillaume, survécut à ses frères et recueillit leur succession. Il fut chambellan du roi Charles V, qui le fit gouverneur du Dauphiné aux gages de 2000 florins par an. Par sa mort arrivée en 1382, les différentes branches de la maison de Bouville se trouvant éteintes, celle des Essarts qui lui était alliée par le mariage de Jean des Essarts, seigneur d'Ambleville, avec Marie d'Ormoy, fille de Jean d'Ormoy, seigneur de Villiers-le-Châtel, et d'Isabeau de Bouville, hérita de la seigneurie. Du mariage de Julien des Essarts avec Isabeau de Vendôme, naquirent entre autres enfants :

Marie et Jeanne, qui furent toutes deux dames d'Aschères et de Teillay.

1. Dom Chazal, *Cart. caen. floriac.* (1316); — Cf. l'abbé Rocher, *Hist. de l'abbaye de Saint-Benoit*, p. 350.

Cette dernière épousa Bouchard de Mornay, qui fut seigneur de Châtillon-sur-Indre et écuyer du duc d'Orléans, à qui elle apporta les terres de La Chapelle-la-Reine, d'Ambleville, d'Aschères et de Teillay¹.

A la demande des habitants, le duc d'Orléans accorda dans les années 1403 et 1404 plusieurs usages au bois de la forêt dans la garde de Neuville, moyennant quelques redevances en muids d'avoine et de seigle. Ces droits leur avaient été enlevés; mais une sentence du juge de Neuville les leur confirma en 1593².

La sergenterie Gilet Hureau comprenait alors le Couldroy-lèz-Chilleurs, Teillay-Saint-Benoît, la terre Saint-Mesmin... (Arch. dép., A. 1803.)

Charles de Mornay, fils de Bouchard, fut seigneur de Villiers-le-Châtel, la Chapelle-la-Reine, Ambleville, Aschères et Teillay, et mourut avant le 2 juillet 1484; il avait épousé : 1° en 1449 Jeanne de Trie, fille de Jacques de Trie, amiral de France, et de Catherine de Fleurigny; 2° Ponne de la Vieffville, dite la brune, fille de Jean de la Vieffville, seigneur de Vaux. Il n'eut qu'un fils de son premier mariage; Bonne de la Vieffville lui donna sept enfants, dont Jean qui fut seigneur d'Aschères et marié à Jeanne de Cugnac, fille de Pierre de Cugnac, sieur de Dampierre, et de Jeanne de Prunelé. Il eut Gilles

I. Tarbé, *Alman. de Sens* (1789), p. 41 ; Morery, t. IV, p. 305, Armes de Bouville : *d'argent à une fasce de gueules chargée de trois anneaux d'or.* — Armes des Essarts : *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux calices de même.*

2. Compte de 1403 et 1404, *Arch. départementales du Loiret*, A. 1947, Cf. *Condition forestière de l'Orléanais*, par M. de Maulde, p. 215.

de Mornay allié à Charlotte de Saint-Simon, dont la fille unique, Barbe, épousa en 1555 François Barathon, seigneur de la Brosse et de Montgauger. Anne Barathon, leur fille unique, épousa Méry Lamy, seigneur de Loury¹. Leur fils, Isaac Lamy, seigneur d'Aschères et de Teillay, épousa en 1607 Marguerite Constant de Vauvry, et vendit en 1621 à Charles Frémigny de Beauclerc la principale part de son domaine.

Suivant un partage fait par égale portion avec Simon de Mornay, fils de Charles, le 6 avril 1589, Madeleine fut dame d'Aschères et de Teillay, et épousa Antoine de Cugnac, seigneur de Dampierre, de Jouy et d'Imonville, chambellan de Louis XI, et grand maître des eaux et forêts du duché d'Orléans. Son fils épousa Marie du Lac, fille de Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles et d'Anne de Soupplainville. Il eut François, seigneur de Dampierre, et Louis qui épousa Marthe de Prunelé.

Après Louis de Cugnac, vint Paul son fils. Il vendit ce qu'il possédait de la baronnie à Lancelot du Lac, et ce dernier céda cette propriété à titre d'échange à Jean Hotman, baron de Rougemont, fils de Nicolas Hotman.

4° — Famille de Rougemont².

Les principaux vassaux de l'évêché furent : Guy de Rougemont et de Méréville, qui épousa Isabelle

1. Monographie de Loury-aux-Bois, par M. Houdas.

2. Hubert, t. II. Bibl. d'Orléans, mss.

de Pluviers, comme nous l'avons vu précédemment;
Jeanne, leur fille, alliée à Raoul le Boutellier de Senlis (1228);
Jeanne, épouse de Guillaume de Linières, seigneur de Méréville;
Godemar I de Linières, leur fils, aussi seigneur de Méréville;
Jean, qui vivait en 1353, fut le père de :
Godemar II de Rougemont, d'où est sortie :
Agnès, femme de Jean de Miramion, qui eut Jean de Miramion, seigneur en 1450.
La seigneurie passa ensuite dans la famille de Buz par le mariage de Anne de Reilhac, fille de Pierre V de Reilhac, vicomte de Méréville¹ avec Abel de Buz; de cette famille, elle fut acquise par la famille Hotman. Charles la vendit en 1621 à Charles de Beauclerc, ainsi que sa terre d'Aschères².

Avant comme après l'invasion étrangère, nous savons que les moines de Fleury se livraient avec passion à l'étude. Un différend survenu entre l'abbé de Chamboac et les religieux remet un peu en lumière la situation littéraire du monastère de Saint-Benoit. Ceux d'entre eux qui avaient pris des grades dans les grandes Universités jouissaient, pour se procurer les moyens de fortifier leurs études, d'un

1. Comte de Reilhac, *Jean de Reilhac*, t. I (1886), p. 283. Etienne Lefèvre acquit ce fief vers 1460, et le transmit à son neveu Pierre (Lefèvre) de Reilhac, seigneur de Brigueil et de Méréville. Les armes de cette famille étaient : *Azur à cinq fasces d'argent*. (Blanchard, *Présidents au parlement*, pp. 43-44.)

2. Les armes des Reilhac : *Ecartelé au 1^{er} et au 4^{ème} d'argent au lion de sable, au 2 et 3 de gueules à l'aigle d'argent, le tout chargé d'une fasce d'azur*. Cf. Arch. départementales de la Côte-d'Or, B. 344.

revenu de quarante-deux livres parisis que leur payait l'abbé. Pierre de la Tour d'Auvergne préféra leur abandonner pendant vingt-quatre ans le lieu de Teillay avec ses dépendances. Dans ce laps de temps, une maison était tombée en ruines. L'abbé de Chamboac voulut qu'elle fût réparée par les religieux : de là jugement par arbitre. Les religieux gagnèrent leur procès¹.

Ils furent longtemps en possession de la seigneurie et de la cure. Un bail de 1503 nous fait connaître leur manière d'agir.

Maistre Loys de Bigos, maistre ès art et bachelier en décret, escollier estudiant en l'Université de Paris et curé de Thillay-Saint-Benoist, ou dyocèse d'Orléans, confessa avoir baillé à tiltre de ferme ou pention d'argent, au jour de Saint-Jehan-Bapliste dernier passé, jusques à uug an, à discrète personne messire Raoul de l'Esperonne, prebstre à ce présent, la cure de Thillay-Saint-Benoist, avec les fruitz, prouffitz, revenues et émolumens d'icelle, pendent le quel temps led. messire Raoul a promis et sera tenu de servir icelle cure et faire le divin service en icelle et administrer les paroissiens et paroissiennes, comme il est de faire en tel cas, et avec ce faire les residances pour et au nom du dit curé, paier et acquitter les charges le temps pendent, moyennant la somme de trente livres tournoisis que led. messire Raoul preneur sera tenu paier aud. bailleur à ses aiant cause ou au porteur de ces lectres, ès jours de Noël et Saint-Jean-Baptiste, par égal portion, sans aucune diminucion d'icelle somme de xxx l. t., riens diminuer ni rabaptre pour lesd. charges dessus déclairées. Ains sera tenu icelluy preneur paier icelle somme de trente livres tournoisis avecque les charges dessus dictes, premectans est... C'est assavoir led. bailleur garentis est, et led. preneur paier et acomplir. Présens

I . Dom Chazal, *Cart. coen. floriac.* (anno 1395). Arch. du Loiret. — Cf. abbé Rocher, *Hist. de Saint-Benoit.* p. 359.

Jehan Mengent, Jehan Fournier le jeune, et Jehan Mithoufflet, clerc, tesmoins¹.

Pour les dédommager des pertes que leur avaient fait éprouver les chefs de la religion réformée, le roi Henri IV accorda aux habitants de Teillay-Saint-Benoist la remise d'une année de taille (1597)².

Aux guerres civiles et étrangères avait succédé un mal terrible pour l'abbaye, la commende. Pendant que l'abbé menait une vie de grand seigneur, le prieur et les religieux étaient souvent réduits à la portion congrue. De là, les difficultés continuelles qui surgissaient entre l'abbé et les moines. Ainsi, pour améliorer leurs revenus, ils échangèrent en 1633 une partie du fief de Teillay avec Claude Paris, seigneur de Bellébat, et Marie de Saint-Mesmin, son épouse³.

Pour trancher un procès, qui s'éleva entre eux et Philippe de Lorraine (1682), ce dernier se réservant les bois du Moulinet cédait aux Bénédictins de Fleury, à titre de dédommagement, la seigneurie de Teillay, les censives et dîmes de Bouzonville, l'alleu de Bouilly et ses dépendances, ainsi que la collation de ces trois églises. Ils ont conservé, jusqu'en 1789, le droit de présenter le curé, et laissé à l'évêque d'Orléans le droit de le nommer. Les biens du prieuré comprenaient des terres situées à Corbelune,

1. *Extrait mot pour mot des minutes de Jehan Lambert, notaire à Pithiviers, grâce aux soins et à l'obligeance de M^e Dcvaux.*

2. Bibl. nat., mss. fr. 18159, fo 157 vo. Cf. Noël Valois, *Arrêts du Conseil d'Etat sous le règne de Henri IV*, n° 854.

3. La maison dite de Saint-Mesmin se composait de huit mines de terre, sises au terroir de Saint-Mesmin, près du chemin des Moines et des terres de la grande Métairie (Aveu de 1712 de messire de Beauclerc). *Minutes notariales d'Aschères-le-Marché*, 1712.

à la métairie de la Coudraie qui fut achetée par la famille de Calvy, à la Brière, les quarante mines sises près du chemin de la Tour, la grande pièce. Ils ont été vendus comme biens nationaux au moment de la Révolution française. Achetés à vil prix, ils ont été remis en possession de l'église et de l'évêché d'Orléans par la libéralité de deux sœurs, les demoiselles Madeleine et Victoire Girard de Neuville-aux-Bois. Ils offrent actuellement un revenu de 1200 francs. Depuis que le prieuré avait cessé d'exister comme bâtiment claustral au commencement du XVII^e siècle, les religieux eurent eux-mêmes un fermier général connu sous le nom de receveur, d'où vient que les granges établies près de l'église, servant à recouvrer les dîmes et les champarts, ont pris et conservé jusqu'à nos jours le nom de Recette.

Les principaux receveurs connus furent : Etienne Soulas (1662); Jean Bezançon (1673); Denis Sagot (1689); Louis Bertheau (1702).

Parmi les religieux, les Bénédictins n'étaient pas les seuls propriétaires à Teillay-Saint-Benoît. La collégiale de Saint-Aignan possédait cinquante arpents dans cette paroisse. Le prieuré de la Madeleine avait, avant 1750, la Chambauderie et Bellenoue¹.

Quant à la seigneurie, elle a passé de la baronnie d'Aschères aux seigneurs de Mauregard, de la Coudraie, de la Brière.

1. Je ne connais pas ce terroir dans la paroisse.

SEIGNEURIES ETABLIES SUR LA PAROISSE.

1° — Mauregard.

A 1800 mètres environ du bourg de Teillay-Saint-Benoist, sur le chemin qui mène de ce village à Saint-Germain-le-Grand et de là à Neuville-aux-Bois, était situé le manoir féodal de Mauregard. En général, les noms que l'on donne à un hameau ou à une propriété se rattachent toujours à ce qu'il y a de plus remarquable dans le lieu même. On aurait pu penser que la dénomination de Mauregard avait été donnée au château à cause de son horizon restreint et borné; il n'en fut pas ainsi. La famille de Billy qui est venue l'habiter possédait dans le Valois une propriété de ce nom¹.

Cette seigneurie, arrière-fief de l'évêché d'Orléans, dépendit d'abord de la châellenie de Pithiviers. Elle appartenait, au XIII^e siècle, à la grande et ancienne famille de Billy. Originaire de Sologne, elle remonte à Gauthier de Billy, qui mourut en 1250 laissant pour héritiers deux fils : Hervé qui fut, comme son père, chevalier, et Simon qui fut régaliiseur de l'évêché d'Orléans et bailli de cette dernière ville².

Philippe, fils d'Hervé, lui succéda dans ses propriétés. Outre Mauregard qu'il possédait du chef de son père, il acquit encore la Motte-Puiseaux du seigneur de Luyères. De son mariage contracté avec

1. *Essai sur le prieuré de la Madeleine-lès-Orléans*, par M. Ludovic de Vauzelles.

2. Polluchc. mss. Bibl. d'Orléans, Cf. Lemaire, *Antiquités du duché d'Orléans*, t. II de Obit (livre rouge de Sainte-Croix), 14 janvier.

Marguerite d'Ivor en Valois, fille de Beudet, sieur d'Ivor, et de Catherine Sosy, il n'eut qu'un fils unique nommé Jean.

Jean épousa Marguerite d'Orgemont, fille de Pierre d'Orgemont, chancelier de France sous Charles V. En 1383, il donna l'aveu et le dénombrement de tout ce qu'il tenait de l'évêché, et rendit aussi la même année au duc d'Orléans l'hommage à cause de sa terre de la Motte-Puiseaux qui dépendait de la châellenie de Neuville-aux-Loges. De son union avec Jeanne de Pisseleux il eut plusieurs enfants : Jean, qui mourut jeune en 1404; Antoine, qui suit; Marie, alliée à Jean d'Attray, et Pérette, mariée à Thomas de la Fontaine, sieur de l'Escluse¹.

Antoine, seigneur de Mauregard, se signala dans plusieurs campagnes, notamment au siège d'Orléans. Il eut de Pérette de Villiers, fille de Jean de Villiers, seigneur d'Osmont et de l'Isle-Adam, et gouverneur de Malte, quatre enfants dont voici les noms : Louis, seigneur de Mauregard; Jean, chevalier de Malte; Parceval, seigneur d'Ivor, de Courville et d'Épernay-le-Gilon; et Nicole.

Louis épousa, par contrat du 19 janvier 1507, Philippe de Colmoux, fille de Jean de Colmoux. Il assista à un grand nombre de batailles et fut blessé à Marignan à côté de François 1^{er}. Il mourut vers 1520. Ses enfants furent : Jean, chevalier, seigneur de Mauregard; Charles, seigneur de la Campagne; Antoine; Florent; Girard, religieux à Saint-Denis; et Gallois.

1. Arch. départementales du Loiret, Châellenie de Neuville, A. 372.

Jean, seigneur de Mauregard, épousa Claude de Larrinville, fille unique de Guillaume de Larrinville, écuyer, seigneur de Montguignard, de Souppes et d'Ouarville, et d'Antoinette d'Eschelles, fille de Claude d'Eschelles, sieur de Marmagne et de Tremblevif (contrat du 5 décembre 1531). Il eut Louis, seigneur de Montguignard et d'Ouarville; Jean qui épousa Philippine de Beaufils, fille de Merry Beaufils; et Lancelot.

Lancelot, seigneur de Mauregard, épousa, par contrat du 30 mars 1577, demoiselle Gabrielle de Chardon, fille de René de Chardon, seigneur de la Motte-Puiseaux, et de Tassine de Carmeneaux. Il fut, ainsi que son épouse, inhumé dans l'église de Teillay-Saint-Benoît¹. Leurs enfants furent : Charles, seigneur de Mauregard; Pierre, qui fut tué par le sieur des Chastelliers de Ronville; Marie, épouse du sieur Pezard, et Jeanne, qui fut mariée à Charles des Fieffs, sieur de la Ronce.

Charles, seigneur de Mauregard, épousa mademoiselle Legrand, fille de Hugues Legrand, seigneur de Saint-Germain, et de Madeleine Bourg-l'Abbé (contrat du 1^{er} mars 1623). Ils n'eurent qu'un fils nommé René, qui fut seigneur de Mauregard et de Franconville-en-Gâtinais. Il épousa, par contrat du 28 décembre 1657, Madeleine de Bellenoux².

Après lui, le domaine fut divisé. Pierre Pezard, capitaine d'une compagnie pour le service de Sa Majesté en Hollande, devint seigneur de Mauregard en partie, et de la Motte-Puiseaux.

1. Armes de la famille Chardon : *Chevron d'or accompagné de 3 étoiles de même.*

2. *Arch. locales.* Cf. Hubert, mss. Bibl. d'Orléans.

Il n'eut qu'une fille, Jeanne, qui épousa en 1649 Jacques, seigneur de la Salles et de Cossoles. Marie de Billy, sa femme, mourut en 1636, et fut inhumée dans l'église de Teillay. Deux ans auparavant, elle avait été marraine d'une cloche, à qui elle donna son nom.

Charles des Fieffs fut seigneur de Mauregard et de Rougemont. Voici ce que dit de lui Symphorien Guyon quand il parle de l'entrée solennelle de Monseigneur Alphonse Dolbène dans la ville d'Orléans : *"Finalement comparut pour la dame d'Aschères et Rougemont, le sieur Charles Després (pour des Fieffs), écuyer, sieur de Thélay, fondé en procuration du dit Aschères¹."*

C'était en l'année 1646. Il fut en 1662 parrain d'une cloche dont voici l'inscription : *"Le mardi sept décembre 1662, fust faicte la bénédiction de la grosse cloche de l'église de Tillay-Saint-Benoit par moy Barthon, prebstre curé du lieu. Le nom luy a esté donné Charlotte-Anne par messire Charles Des-Fieffs, chevalier, seigneur de Mauregard et aultres lieux, et aussy par demoiselle Anne Provenceau, femme de noble homme Charles Provenceau, lieutenant en la chastellenie de Neufville."*

Ils n'eurent qu'une fille qui mourut jeune. Jeanne de Billy décédée en 1671 le 20 septembre, fut inhumée dans l'église. Cinq ans après, Charles des Fieffs allait rejoindre son épouse dans le caveau seigneurial. Il était âgé de 70 ans².

1. Symphorien Guyon, *Hist. de la ville d'Orléans*, t. II, p. 496.

2. *Arch. locales*. Cf. Hubert, *mss.*

Une de leurs nièces, la dernière représentante de la famille, Françoise de Billy de la Rivière, épouse de Jean-Baptiste de Bonnart, écuyer, seigneur de Léouville en Beauce, fut dame de Mauregard jusqu'en 1692, époque de sa mort.

De Mauregard dépendaient : La Motte-Puîseaux, Les Vinotiers, la ferme, le bois, le vivier, plusieurs maisons situées à Teillay, la Coudraie en partie, le droit de justice sur les habitants depuis que les barons d'Aschères l'avaient perdu, la Brière.

Le fief, en 1700, est complètement démembré. Le manoir, la ferme, les bois se trouvaient en possession de X. Hodeau, époux d'Anne le Gentil, veuve en premières nocces de Robert du Breuil, bailli du Jarry. Cette dernière mourut en 1713.

La Coudraie fut réunie à l'église, et les receveurs de Fleury en géraient les revenus; la Brière devint la possession des Lamy, des Hubolin, des Bernard-Mercier; la Motte-Puiseaux passa en partie dans la famille du Hallot et en partie dans la famille Clérembault de Vandeuil, seigneur de Saint-Germain et de Neuville.

En 1730, ce qui restait de la seigneurie fut acquis par Pierre Thiroux, fils de noble homme Jean-Louis Thiroux de Lailly, seigneur d'Arconville.

Le château, n'étant plus habité au siècle dernier, ne fut désormais qu'un simple rendez-vous de chasse, qu'une ferme dans laquelle le seigneur avait établi un procureur chargé de percevoir en son nom les revenus, et rendant la justice. On voyait encore avant 1789 les ruines du vieux manoir, le donjon, les tourelles. Il était dans son pourtour entouré de

fossés qui en rendaient l'abord presque inaccessible. Depuis, on a démoli les murs du parc, on a arraché le bois; les ruines mêmes ont disparu¹.

... Etiam periere ruinae,

comme dit le poète, et à la place croissent les abondantes moissons, comme il le dit encore.

Nunc seges est ubi Troja fuit...

Les seigneuries de Mauregard et de Teillay, distinctes l'une de l'autre dans le principe, se confondent au XVII^e siècle.

2^o — *Seigneurie de la Coudraie.*

La Coudraie, possédée en partie par les religieux de Saint-Benoît sous le titre de Grande-Métairie, en partie par les seigneurs d'Aschères, devint en 1570 la propriété de la famille de Calvy.

Nicolas de Calvy, écuyer, seigneur de Boulay², et son épouse Michelle de la Haye, vont à cause de ce domaine porter foi et hommage devant Jean Lamy. Ils eurent plusieurs enfants; entre autres : Isabelle, épouse de Louis Duhault, seigneur de Pannecières et Pierre-Sèche; Suzanne, alliée à X. de Saint-Mesmin; Charles, sieur de la Motte, marié clandestinement à Hélène de Moreau, "exclu, débouté des droits matrimoniaux à cause de son ingratitude,

1. Armes de la famille de Billy, d'après dom Morin : *d'argent, à deux bandes de gueules et huit coquilles de sable*; et d'après l'armorial orléanais : *Ecartelé, aux 1 et 4 vairé d'or et d'azur à deux fasces de gueules, aux 2 et 3 d'or à la croix d'azur qui est d'Ivor*.

2. *Minutes notariées d'Aschères*, communiquées. Cf. Hubert, mss. Bibl. d'Orléans, et D'Hozier, famille Gaudart, p. 744.

désobéissance et défauts". Le dernier s'appelait Jean¹.

Il fut seigneur de Champgirault, du Jarry, de Boulay, des Loges, de Coulu² et de la Coudraie. Il épousa en premières noces Lucrèce de Poilloue, et en secondes Anne d'Allonville (août 1580). Il était officier de Monseigneur le comte du Bouchage. Il eut pour enfants : Adrien, seigneur de Coulu (aveu de 1598); Marguerite, femme de Jean de Gaudart, écuyer, seigneur de Montereau; Marguéry, allié à Françoise du Hallot³; Pierre, à Esmée de Roussard de Blandy, et Jacques, seigneur de Champgirault et la Coudraie.

Ge dernier eut de Louise de Maillard, son épouse, Lancelot, qui épousa Louise de Reviers de Mauny de dame Marie, née en 1620, et Marguerite Dhuys et de Crottes, en 1635⁴.

En 1640, la Coudraie appartenait au sieur Pezard de Lollinville, puis est retombée à Saint-Benoît⁵.

Une autre seigneurie, dont nous ne savons aucun détail, qui a toujours appartenu au domaine royal, c'est le Chêne. Elle a été jusqu'en 1789 un arrière-fief de la châtellenie de Neuville⁶.

L'Église.

L'église n'offre aucun caractère architectural.

1. *Minutes d'Aschères le Marché* (1572), *Arch. locales*.

2. *Jarry*, hameau de Bougy; -- *Boulay*, hameau d'Aschères; — *Coulu*, hameau d'Oison.

3. *Généalogie Gaudart*, p. 744, s.q.

4. *Archives locales* (1635). — Armes ; *Sable à trois roses d'argent*.

5. *Arch. locales* (1640).

6. *Arch. départementales*, châtellenie de Neuville, A. 372.

Elle date de la fin des guerres de religion. Seule , la fenêtre qui surmonte le chevet du chœur, de style ogival, est du XIII^e siècle. Cette église est dédiée à Saint Benoît. La patronne secondaire est Sainte Candide. Les reliques de cette jeune martyre furent apportées dans cette paroisse en 1701 par Maître Denis Massinglan, données par le cardinal Carpeigne, vicaire général de Sa Sainteté, évêque de Sabine et juge ordinaire de la ville de Rome¹. Les archives locales de 1675 nous donnent le mémoire de ses revenus.

- 1° Une mine à la pointe, trois mines proche le Chêne, tenant aux terres de la grande Métairie;
- 2° Deux mines au sentier de la rue Creuse;
- 3° Un arpent à la Chambauderie, trois mines près Mauregard ;
- 4° Deux mines au sentier de Baguel, près l'église, un boisseau 1/2 assis au sentier de la petite Croix-Menot;
- 5° Un boisseau devant la maison des Dubois, un arpent donné par Jean Dubois;
- 6° Un minot et une mine à Montreteau ;
- 7° Deux mines près le chemin d'Aschères et un arpent de Jean Bezançon². C'était un beau revenu !

Voici maintenant la liste des curés de Teillay-Saint-Benoît :

1503. Loïs de Bigos³.
... Raoul de l'Esperonne.

1. Lettre authentique de 1739, signée de Joseph de Paris.

2. *Arch. locales* (1675); la mine équivaut à 28 ares.

3. *Minutes de 1503 de Maître Jehan Lambert, notaire à Pithiviers.*

16..-1636. Jacques Bardel¹.
1636-1640. X... Coutry.
1640-1662. Nicolas Caillet.
1662-0000. Symphorien Barthou².
1662-0000. X... Chonnette.
1662-1694. Jean Durand³.
1694-1727. Sébastien Leberche⁴.
1727-1739. Guillaume Fouret.
1739-1744. Laurent Maitre.
1744-1746. X... Burke.
1746-1761. Jacques Brady.
1761-1762. De Collières.
1762-1764. Salmon.
1764-1769. Jacques Lefèvre.
1769-1800. Jérôme Béchard, décédé à Saint-Marc
d'Orléans.

Les personnes inhumées dans l'église de Teillay-Saint-Benoît sont : Lancelot de Billy; Gabrielle de Chardon, son épouse (1625); Gilles Lejeune, maître d'école (1626); Enfant Potin; Jacques Bardel, curé (1636); Jeanne de Reviers de Mauny (1636); Renée Durand (1636); Jeanne de Billy; Pierre Godeau, procureur à Pithiviers (1638); Nicolas Caillet (1662); Jean Dubois (1675) ; Françoise de Billy de la Rivière (1692) ; Godefroy- Maurice de Lorges, sieur de Saint-Martin (1718); Anne de Gentil, épouse de X. Hodeau, seigneur de Mauregard; Louis Bertheau;

1. Arch, locales; Elles commencent en 1624.

2. Arch. locales; Bénédiction de cloche.

3. Ibid. (Acte d'inhumation.)

4. Minutes notariées d'Aschéres (1713). Il avait droit à vingt livres de rente de M. de Beauclerc.

Guillaume Fouret (1739); Martin ; Burke, curé (1746); Jacques Brady (1761); Salmon (1764).

Il n'entre pas dans mon cadre de rappeler les différents événements qui se sont succédé dans la paroisse depuis 1789. Que les habitants de Teillay-Saint-Benoît se rappellent toujours cette maxime de leurs ancêtres : "Il fait bon vivre sous la crosse !" Ils y ont vécu, ils ont aimé leur pays, leur église, leur religion. Ils se sont montrés dévoués à leurs seigneurs, à leur évêque, à leur abbé. L'épée du chevalier les a souvent protégés dans les temps de misères. Leur devise fut celle-ci ; *Cruce et aratro*.

Ils ont compris que sans la prière et le travail on ne pouvait être heureux. Ils ont mis en pratique cette devise, et cependant c'était l'ancien régime. Qu'importe ? Les descendants suivront l'exemple de leurs pères, aimeront leurs saints patrons, et cette devise sera comme autrefois la sauvegarde de toutes les vertus, le soutien de leur foi et des excellentes traditions chrétiennes.

Cruce et aratro.

L'abbé C. Bernois.



(Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique
du Gâtinais.*)

